

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 février 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un le 24 février à 19H30, le Conseil municipal de La Saulce, dûment convoqué le 19 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, au foyer familial 43 avenue Napoléon, sous la présidence de Roger GRIMAUD, son Maire.

Sont présents : Roger GRIMAUD, Bernard LONG, Carole LAMBOGLIA, Jacques PUGLIA, Mélodie GAILLARD, Mikaël GARNIER, Régine PEYROT, Catherine MAILLET, Jean-Christian GRIMAUD, David FERAUD, Yannick BERTRAND, Mickaël FAVAZZO, Aurélie BONNET, Martine FLOUROU, Franck LAGIER, ;

Sont absents : Géraldine MACE (pouvoir à Mélodie GAILLARD), Eva SIROT (pouvoir à Martine Flourou), Thierry PLETAN (pouvoir à Franck LAGIER), Caroline PISARRO

Le conseil municipal procède ensuite à la nomination du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15).

Secrétaire de séance : Catherine Maillet

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020

Approbation à l'**unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés, du PV du conseil municipal du 21 décembre 2020.

Délibération n°2021-010 – Adhésion au service d'assistance technique pour l'eau potable d'IT05

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés, **étend** l'adhésion de la commune au service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP) d'IT05.

Délibération n°2021-011 – Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « eau potable »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité avec 4 abstentions** (Martine FLOUROU, Thierry PLETAN, Franck LAGIER, Eva SIROT), les pouvoirs ayant été exercés, **approuve** le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau potable.

Délibération n°2021-012 – Année scolaire 2020-2021 – Effectifs périscolaires – Création de postes non permanents

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés, **approuve** :

- pour l'année scolaire 2020/2021 la création de 2 postes d'animateurs périscolaires contractuels non permanents
- l'intervention et la rémunération des enseignants de la commune pour la réalisation d'heures d'études surveillées ou de surveillances dans le cadre des temps périscolaires

Délibération n°2021-013 – Mise en place de l’astreinte

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés, **instaure** des périodes d’astreinte d’exploitation sur la semaine complète et sur toute l’année pour les agents des services techniques.

Délibération n°2021-014 – Prescription de la Modification de Droit Commun n°4 du PLU et définition des modalités de concertation

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés :

- Approuve le lancement de la procédure de la modification de droit commun n°4 du PLU,
- Décide d’organiser la concertation suivante :
 - Mise à disposition en mairie d’un registre servant à recueillir par écrit les remarques/observations, mails et courriels concernant la présente procédure pendant une durée minimale d’un mois ;
 - Mise à disposition du dossier en mairie et sur le site internet de la commune ;
 - Affichage de la délibération en mairie et sur le site internet de la commune durant toute la période de concertation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification de droit commun n°4 du PLU,
- Décide de solliciter l’Etat, pour les dépenses liées à la modification de droit commun n°4 du PLU, une dotation ;
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l’exercice considéré.

Délibération n°2021-015 – Convention de mutualisation du service urbanisme et d’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols et modalités de financement avec la communauté de commune Champsaur Valgaudemar.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés, **approuve** la convention de mutualisation du service urbanisme et d’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols avec la communauté de communes Champsaur Valgaudemar.

Délibération n°2021-016 – Convention pour les travaux de viabilité hivernale entre le département et la commune de la Saulce

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité** les pouvoirs ayant été exercés :

- **Accepte** la convention pour les travaux de viabilité hivernale entre le département et la commune de La Saulce
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2020-017 – Vente lot 17 – ZA de Gandière

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, les pouvoirs ayant été exercés :

- ✓ **approuve** la cession, par acte en la forme administrative, du lot 17 de la ZA de Gandière, pour une superficie de 5 000 m² et un montant de 80 400 €;

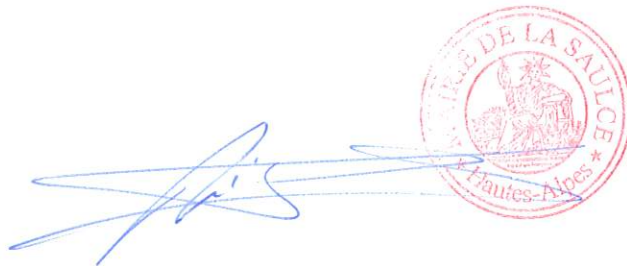
- ✓ **autorise** le maire à signer tous documents nécessaire à la conclusion de cette vente.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Les différents documents cités dans ce compte-rendu sont consultables en mairie.

Le Maire

Roger Grimaud

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA SAULCE' at the top and 'Hautes-Alpes' at the bottom, with a central emblem.